

APPEL À PROJETS
**INNOVATIONS
PÉDAGOGIQUES**

TAKE-OFF #2



**ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA STRATÉGIE
DE TRANSFORMATION PÉDAGOGIQUE DES
ÉTABLISSEMENTS ET DES COMPOSANTES**

CONTEXTE

Montpellier Université d'Excellence (MUSE) est une Initiative Science Innovation Territoires Economie (I-SITE) du Programme d'Investissement d'Avenir. Ce programme, porté par l'Université de Montpellier avec 18 partenaires, encourage la construction d'une université internationalement reconnue notamment pour son impact sur les grands enjeux sociétaux : NOURRIR, PROTÉGER, SOIGNER à l'interface des autres disciplines (chimie, sciences sociales, sciences formelles, sciences de l'ingénieur). Il couvre l'ensemble des champs académiques : recherche, formation, vie étudiante, international et partenariats avec le monde socio-économique.

Conformément aux objectifs de l'initiative, MUSE a créé le Centre de Soutien aux Innovations Pédagogiques (CSIP) et lancé l'appel à projets Take off #1 en février 2018. Il finance ou co-finance un total de 36 initiatives autour de quatre actions : pédagogies innovantes, laboratoires d'innovations pédagogiques, ressources numériques et internationalisation des formations.

Le Centre de Soutien aux Innovations Pédagogiques a organisé trois ateliers de coaching entre la date de lancement et la date limite de dépôt des dossiers. Les évaluations ont été effectuées par des panels experts composés d'un président par action avec des experts-évaluateurs internes et externes au périmètre MUSE. Le CSIP accompagne et conseille toutes les équipes dans une démarche collaborative de qualité pédagogique.

OBJECTIF

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION PÉDAGOGIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES COMPOSANTES

- Promouvoir un enseignement de qualité, reflétant l'excellence du site en matière de formation et d'accompagnement des étudiants dans l'acquisition de compétences.
- Promouvoir la transformation pédagogique des cursus d'enseignement et développer l'interdisciplinarité, en utilisant des méthodes pédagogiques innovantes.
- Amener les programmes de Master vers les normes internationales en termes d'excellence et d'attractivité, et soutenir la création de nouveaux Masters.

3 TYPES D' ACTIONS

A

LABORATOIRES D'APPRENTISSAGES

Soutien au développement d'espaces d'**apprentissage physiques flexibles, collaboratifs et innovants**. Ces espaces ont vocation à encourager et faciliter les pratiques pédagogiques créatives favorisant l'intelligence collective. Ces approches doivent s'intégrer à une **stratégie d'animation pédagogique** des espaces et par conséquent exercer un impact tangible sur la transformation pédagogique des établissements ou composantes.

B

INNOVATION PÉDAGOGIQUE CURSUS MUSE

Soutien à la transformation pédagogique d'un module ou d'un cursus universitaire. Cette action vise à stimuler la **créativité pédagogique** et à permettre l'accompagnement du changement de posture des enseignants et des enseignants-chercheurs pour aller dans le sens de l'autonomie des étudiants et l'**internationalisation** des formations. Ceci peut couvrir deux types de projets :

- Les **activités pédagogiques innovantes** qui impliquent une masse critique d'enseignants et d'étudiants autour d'un enseignement en pédagogies actives, inversées, renversées, hybrides, mutuelles, etc.
- De **nouvelles formations** de Master, Diplômes d'université, diplômes d'ingénieurs et diplômes d'architectes qui répondent aux caractéristiques des formations attractives à l'échelle internationale. (cours en langue étrangère, pédagogies innovantes, etc.)

C

DE LA CONNAISSANCE THÉORIQUE À LA PRATIQUE DE L'ENTREPRISE

Aider les établissements à **rapprocher leurs étudiants du monde de l'entreprise**. Cette action concerne les dispositifs et/ou les modules de formation centrés sur la découverte et la **compréhension des mécanismes et des enjeux** de l'entreprise. Elle se concentre sur l'accompagnement de l'émergence d'initiatives étudiantes ou de dispositifs permettant de former les étudiants à la création d'entreprise. Ceci peut couvrir diverses formes de projets, par exemple un module de cours, de l'aide à la conception d'une junior entreprise, etc. Dans ce cadre, une **réflexion sur la pérennisation des projets** doit être présentée.



PUBLIC CONCERNÉ

Cet appel s'adresse aux équipes pédagogiques en charge des cursus Master et formations d'enseignement supérieur équivalentes, au sein du partenariat MUSE. Cependant et afin de mettre en place les conditions qui vont déboucher sur la construction de l'université de demain, cet appel concerne également le niveau Licence dans la mesure où les dispositifs proposés se positionnent en amont des futurs Masters d'Excellence que MUSE a pour objectif de développer.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

1. Qualité du projet : clarté et la pertinence des objectifs, la crédibilité de l'approche proposée, le bien-fondé du concept ; incluant la pluridisciplinarité, le caractère innovant et transformant du projet dans le domaine pédagogique. **Le projet doit s'inscrire clairement dans la stratégie de composante ou de l'école de rattachement du porteur** (UFR, école, Institut). A cette fin, le directeur de la composante donnera un avis argumenté afin que les experts qui évalueront le projet puissent se rendre compte de la plus-value qu'apporte la demande déposée dans le cadre d'une vision d'ensemble.

2. Cohérence et efficacité du plan de travail, incluant l'adéquation de la répartition des tâches et des ressources ; les compétences et expériences des participants et la complémentarité des participants individuellement. La mise en œuvre du projet inclut **l'engagement et le soutien des institutions partenaires et des composantes**.

3. Impact du projet sur la stratégie de la composante ou de l'établissement et au sein du périmètre MUSE. Pour répondre à ce critère, il convient de décrire jusqu'à quel point les résultats du projet contribuent - à court, moyen et long termes - à améliorer la capacité d'innovation et d'intégration de nouvelles connaissances et compétences dans les enseignements. Si possible et en accord avec les thématiques MUSE, les projets prennent en compte les impacts environnementaux et sociétaux importants. De plus, la proposition doit convaincre de **l'efficacité des mesures proposées pour communiquer sur le projet, diffuser et / ou exploiter les résultats**.

La dimension structurante des projets devra clairement apparaître.

4. Les **budgets et les postes de dépenses devront être énoncés avec précision** en accord avec la réglementation ANR (à cette fin une fiche financière devra être renseignée et accompagnera le dossier déposé).

ÉVALUATION

Après une première phase d'éligibilité pédagogique et administrative par le CSIP et la direction administrative MUSE, les projets seront évalués par différents panels d'experts composés de spécialistes internes et externes au périmètre MUSE. Chaque panel sera présidé par un responsable politique MUSE.

MOYENS

L'enveloppe financière globale de l'appel à projets TAKE-OFF#2 est de 1 M€

A LABORATOIRES D'APPRENTISSAGES

Enveloppe globale : **640K€ (montant indicatif)**

Selon l'expérience du CSIP MUSE, l'accompagnement budgétaire se situe à hauteur de 80K€, il justifie l'agencement de l'espace **et** son utilisation pédagogique

B INNOVATION PÉDAGOGIQUE CURSUS MUSE

Enveloppe globale : **300K€ (montant indicatif)**

Les budgets devront être en adéquation avec les besoins nécessaires pour la mise en œuvre des différents types de projets couverts par cette action.

C DE LA CONNAISSANCE THÉORIQUE À LA PRATIQUE DE L'ENTREPRISE

Enveloppe globale : **150K€ (montant indicatif)**

Les propositions et les budgets de cette nouvelle action seront évalués en fonction des besoins des projets **et** de l'efficacité des dispositifs proposés.

Pour toutes les actions, le cofinancement des projets est recommandé.

MODALITÉS

Le projet doit être déposé dans le cadre d'une composante ou d'un établissement du périmètre MUSE.

Utilisation et distribution de l'enveloppe financière :

L'enveloppe financière pourra notamment être allouée à un certain nombre d'heures complémentaires, à l'invitation d'experts, à des missions de benchmarking, mais aussi à l'achat de matériel en adéquation avec les besoins du projet et à la sous-traitance de services.

Les dépenses relatives au soutien financier devront satisfaire aux critères d'éligibilité du « règlement de l'ANR relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets initiatives d'excellence du premier programme d'investissements d'avenir et de l'appel à projet IDEX/I-SITE du deuxième programme d'investissements d'avenir » de l'Agence Nationale de la Recherche.

Le règlement financier applicable (version du 01/12/2017) est disponible sur le site de l'ANR : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/documents/ia-rf-idex.pdf>

CALENDRIER

15
OCT/2018 Lancement de l'appel à projets

10
JAN/2019 Date limite de soumission des dossiers de candidature (12h)

FIN
FEV/2019 Annonce des résultats

DEPÔT DE CANDIDATURE

Dépôt des candidatures via le portail dédié sur le site : muse.umontpellier.fr
rubrique Appel à projets / Innovations pédagogiques

- Formulaire de candidature complété ;
- Argumentaire et visa d'approbation du directeur de la composante ou de l'établissement
- Budget détaillé

Toutes les pièces demandées devront être fournies au moment de valider la candidature sur le portail

LE CONSORTIUM MUSE



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

